

A L'INSTAR DES CHANCELLERIES

C'est dans un grand restaurant d'une ville d'eaux de France. Une étrangère fastueuse et désinvolte s'est installée pour dîner avec quelques invités. Son chien, un bull-dog, énorme et fidèle, mais d'aspect fort rébarbatif, est à ses côtés.

Avec la plus grande déférence, un garçon vient informer la dame que les chiens ne sont point admis dans le restaurant.— Bon! emmenez-le, fait la dame.

Le garçon s'approche, le chien découvre une mâchoire terrible... Le garçon préfère porter la question devant une juridiction supérieure et a recours au maître d'hôtel.

Celui-ci s'avance, gourmé et solennel: — Madame, j'ai le regret de vous apprendre que le restaurant n'est pas fait pour les chiens. Il faut donc faire sortir le vôtre. — Mais emmenez-le-donc! répète la dame avec une légère nuance d'impatience. Le maître d'hôtel n'a pas à s'appesantir longtemps sur l'examen du bull-dog pour que sa résolution soit prise. Il évitera tout ce qui peut revêtir le caractère d'un acte d'hostilité vis-à-vis de l'animal et en réfère au gérant.

Celui-ci n'hésite pas, il vient parler à sa cliente d'un ton impérieux: — On vous a déjà dit, madame, que les chiens n'étaient point tolérés ici. Qu'attendez-vous donc? — Eh! que vous l'emmeniez!

Le gérant avait pour lui le droit et la justice. Fallait-il mobiliser contre l'animal? La victoire était certaine, mais elle allait jeter le trouble parmi les petites puissances de la salle à manger, inquiéter la neutralité des tables voisines... Devait-on réunir une conférence, prendre des gages, rompre avec les puissances protectrices du chien? Embrassant la situation d'un coup d'oeil, de son oeil de lynx autant que de lynch, le

gér.
si d
titu
san

CO

O
vrir
mar
soin
mer
poir
ses
coui
à 3.
les
Cou
gné
inst
gno
on
Mor

80

La
mor
Soe
l'ab
de

toir
net
de-